

Le huit août deux mille vingt-quatre, convocation du conseil municipal adressée par écrit individuellement à chacun des conseillers pour la session ordinaire qui se tiendra le douze août deux mille vingt-quatre dans la salle d'honneur de la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 août 2024 – 18 heures dans la salle d'honneur de la mairie

A l'ordre du jour :

Pouvoirs

Election du secrétaire de séance

Démission de Madame Martine Gordien 1^{ère} adjointe au Maire

Détermination du nombre des adjoints

Election du nouvel adjoint suite à la démission du 1^{er} adjoint et modification du tableau du conseil municipal

Indemnités des élus

Informations diverses

Tour de table

L'an deux mille vingt-quatre le douze août à dix-huit heures , en application de l' article L.2127-7 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Raphaël LESUEUR Maire.

Etaient présents : Monsieur Philippe PAUMIER, Monsieur Cyril COUTURIER, Madame Dominique HAMEL HIS adjoints, Madame Martine GORDIEN, Madame Hélène SIMON, Madame Béatrice DEBEER, Madame Magali PILLET, Madame Annie POYER, Monsieur Jean-Jacques BARAY, Monsieur Dominique DAUBENFELD , Monsieur Gilles MAGUET.

Monsieur Philippe Malandain avait donné procuration à Monsieur Jean-Jacques Baray.

Monsieur Pierre Brouckaert avait donné procuration à Madame Hélène Simon.

Monsieur Alain Marette avait donné procuration à Monsieur Raphaël Lesueur.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Dominique DAUBENFELD a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal (article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales).

DEMISSION DE MADAME MARTINE GORDIEN 1^{ERE} ADJOINTE AU MAIRE

Par courrier en date du 8 avril 2024, Madame Martine GORDIEN a informé Monsieur le Préfet de sa volonté de renoncer à son mandat d'adjoint au Maire.

Elle précise qu'elle souhaite conserver son mandat de conseiller municipal

Par courrier en date du 27 mai 2024 reçu en mairie le 03 juin 2024, Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame Martine GORDIEN de ses fonctions d'adjoint.

A la demande de Monsieur le Maire, le conseil municipal prend acte de la démission de Madame Martine GORDIEN de ses fonctions d'adjoint au Maire.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal qui détermine librement le nombre d'adjoints en vertu de l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération prise lors du renouvellement du Conseil Municipal à la suite des élections municipales de 2020 fixant le nombre d'adjoints à quatre.

Suite à la démission de Madame Martine GORDIEN du poste du 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire soumet au conseil deux propositions :

- Supprimer le poste d'adjoint (article L.2122-2 du CGCT)
- Remplacer l'adjoint démissionnaire et maintenir à 4 le nombre de postes d'adjoints.

Il précise que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, l'adjoint nouvellement élu prend naturellement place au dernier rang dans l'ordre des adjoints et chacun des autres adjoints remonte d'un rang.. Cependant le Conseil Municipal peut déroger à ce principe et décider que dans l'ordre du tableau, ce nouvel adjoint occupera le même rang que son prédécesseur.

Il est proposé au conseil municipal de déterminer le nombre d'adjoints

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De maintenir les quatre postes d'adjoints au maire
- Précise que les adjoints en fonction remonteront d'un rang dans l'ordre du tableau
- Que le nouvel adjoint occupera le quatrième rang

ELECTION DU NOUVEL ADJOINT SUITE A LA DEMISSION DU 1^{ER} ADJOINT ET MODIFICATION DU TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire (article L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du 4^{ème} adjoint.

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2122-1 et suivants,

Vu le code électoral

Vu la délibération du 23 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints

Vu la délibération du 23 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au maire et à l'ordre du tableau des adjoints en résultant

Vu la lettre de démission de Mme Martine GORDIEN de ses fonctions de 1^{ère} adjointe au maire en date du 8 avril 2024 acceptée par Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime le 27 mai 2024

Considérant que le nombre des adjoints au mairie est égal au maximum à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 4 adjoints au maire.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services , il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de l'adjoint démissionnaire

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats. Il enregistre la candidature de Madame Magali PILLET et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Madame Hélène SIMON et Monsieur Cyril COUTURIER.

1^{er} tour de scrutin :

Sous la présidence du Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (article L.66 du code électoral)	0
d) Nombre de suffrages exprimés (b-c):	15
e) Majorité absolue :	8

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats suivants :

Résultat :

A obtenu : - Madame Magali PILLET -- 15 voix

Madame Magali PILLET ayant obtenu 15 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés est nommée 4^{ème} adjoint et a été immédiatement installée.

Le tableau du conseil municipal est donc modifié ainsi qu'il suit :

- Maire	M Raphaël LESUEUR
- 1 ^{er} adjoint	M. Philippe PAUMIER
- 2 ^{ème} adjoint	M. Cyril COUTURIER
- 3 ^{ème} adjoint	Mme Dominique HIS
- 4 ^{ème} adjoint	Mme Magali PILLET
- Conseiller municipal délégué	M. Jean-Jacques BARAY
- Conseillère municipale	Mme Martine GORDIEN
- Conseillère municipale	Mme Hélène SIMON
- Conseillère municipale	Mme Béatrice DEBEER
- Conseillère municipale	Mme Annie POYER
- Conseiller municipal	M. Pierre BROUCKAERT
- Conseiller municipal	M. Dominique DAUBENFELD
- Conseiller municipal	M. Alain MARETTE

- Conseiller municipal M. Philippe MALANDAIN
- Conseiller municipal M. Gilles MAGUET

INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités versées au maire et aux adjoints étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Le conseil municipal est tenu de fixer les indemnités de fonctions dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération du 23 mai 2020, le conseil municipal a fixé les montants des indemnités pour chacun des élus comme suit :

- Pour le maire : l'indemnité maximale soit 40,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 1 656,54 € brut mensuel à ce jour)
- Pour chacun des adjoints : l'indemnité maximale soit 10,70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (soit 439,83 € brut mensuel à ce jour).

Monsieur le Maire rappelle également que par délibération en date du 15 juin 2020, Monsieur Jean-Jacques BARAY a été nommé conseiller municipal délégué sans percevoir d'indemnité à ce jour.. Il propose au conseil municipal d'allouer une indemnité de fonction à Monsieur Baray.

Monsieur le Maire propose ainsi les indemnités suivantes :

Fonction	Taux maximal (en% de l'indice brut terminal 1027)	Indemnités brutes mensuelles (en euros) (valeur à ce jour)
Maire	40,30 %	1 656,54 €
1 ^{er} , 2 ^{ème} , 3 ^{ème} Adjoint	10,70 %	439,83 €
4 ^{ème} adjoint	7,30 %	300,07€
Conseiller municipal délégué	3,40 %	139,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés et avec effet au 12 août 2024, décide :

- de conserver le montant de l'indemnité mensuelle du maire pour l'exercice de ses fonctions à 40,30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (article L.2123-23 du CGCT)
- de fixer le montant de l'indemnité mensuelle des 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints pour l'exercice de leurs fonctions à 10,70% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (article L.2123-24 du CGCT)
- de fixer le montant de l'indemnité mensuelle du 4^{ème} adjoint pour l'exercice de ses fonctions à 7.30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (article L.2123-24 du CGCT)

- d'accorder une indemnité de fonction au conseiller municipal délégué et de fixer le montant de l'indemnité mensuelle du conseiller municipal délégué pour l'exercice de ses fonctions à 3,40% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (article L.2123-2 du CGCT)
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

ARRONDISSEMENT / LE HAVRE

COMMUNE DE LE TILLEUL

POPULATION TOTALE / 694 habitants

1.- MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE MENSUELLE MAXIMALE AUTORISEE

Soit : indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant reçu délégation :

Maire – 1 656,54 € / adjoints – 4 x 439,80 € = 3 415,74 €

2.- INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES

A. Maire (article L.2123-23 du CGCT)

Nom de prénom du bénéficiaire	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
LESUEUR Raphaël	40,30 %	1 656,54 €

B. Adjoints au maire (article L.2123.24 du CGCT)

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Total brut mensuel en euros
PAUMIER Philippe – 1 ^{er} adjoint	10,70 %	439,83 €
COUTURIER Cyril – 2 ^{ème} adjoint	10,70 %	439,83 €
HIS Dominique – 3 ^{ème} adjointe	10,70 %	439,83 €
PILLET Magali – 4 ^{ème}	7,30%	300,07 €

adjointe		
----------	--	--

C. Indemnité conseillers municipaux délégués

Nom et prénom des bénéficiaires	% de l'indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique	Total brut mensuel en euros
BARAY Jean-Jacques	3,40 %	139,76 €

Montant mensuel correspondant à l'indice brut terminal au 1^{er} janvier 2024 : 4 110,52 €

INFORMATIONS DIVERSES

Les prochaines dates de réunion de conseil sont les suivantes : 16 septembre 2024

14 octobre 2024

TOUR DE TABLE

Monsieur Cyril COUTURIER informe le conseil municipal que la dernière partie des travaux d'aménagement du stade commenceront à partir du 19 août 2024.

Monsieur Jean-Jacques BARAY félicite Madame Magali PILLET de son élection en tant qu'adjointe au maire.

Madame Béatrice DEBEER demande des informations concernant le stationnement illicite de camping-cars sur la propriété de Monsieur Pascal Goupil sise au n° 31 Rue Le Conquérant. Le dossier est entre les mains du Procureur de la République et de la sous-préfecture. Un arrêté de mise en demeure avec astreinte va être prochainement adressé à la gérante et au propriétaire afin qu'ils cessent leur activité relative au stationnement de camping-cars. Monsieur le Maire signale que le CODAF (comité opérationnel départemental anti-fraude a visité le site le mercredi 7 août 2024.

Madame Martine Gordien souhaite organiser une réunion de travail des membres du CCAS en vue de la préparation d'Octobre Rose, des colis offerts aux Aînés et du Noël des adolescents et enfants. La date du 5 septembre est retenue. Les conseillers qui ne font pas partie du CCAS sont les bienvenus à cette réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 40.

LESUEUR	Raphaël	Maire	
GORDIEN	Martine	1er adjoint	
PAUMIER	Philippe	2nd adjoint	
COUTURIER	Cyril	3ème adjoint	
HIS	Dominique	4ème adjoint	
SIMON	Hélène	Conseillère municipale	
PILLET	Magali	Conseillère municipale	
DEBEER	Béatrice	Conseillère municipale	
POYER	Annie	Conseillère municipale	
BROUCKAERT	Pierre	Conseiller municipal	Hélène SIMON 
BARAY	Jean-Jacques	Conseiller municipal	
DAUBENFELD	Dominique	Conseiller municipal	
MARETTE	Alain	Conseiller municipal	
MALANDAIN	Phillippe	Conseiller municipal	
MAGUET	Gilles	Conseiller municipal	